

COMMUNIQUE DE PRESSE
1er mai 2018

Les défis de l'avenir du travail : comment les coopératives peuvent-elles faire partie de la solution ?

L'un des plus grands acteurs du monde du travail et un laboratoire des tendances futures : l'emploi coopératif concerne 10 % de la population active occupée mondiale

À l'occasion de la **Fête du travail (1^{er} mai)**, l'Alliance coopérative internationale célèbre l'engagement des coopérateurs à créer des emplois durables et formels, à réduire les inégalités de revenus et à montrer leur capacité d'être un laboratoire d'expérimentation des formes innovantes et durables de travail. L'Alliance Coopérative Internationale sert et **représente plus de 3 millions de coopératives et plus de 1,2 milliard de membres de celles-ci dans le monde entier** et ce, dans tous les secteurs de l'économie.

Le monde souffre de niveaux élevés de chômage et de sous-emploi en particulier chez les jeunes. On constate aussi une insécurité accrue de l'emploi, une détérioration de la protection sociale et des inégalités croissantes. Mais les coopératives, en tant qu'un des plus grands acteurs du monde du travail, **représentant près de 10 % de la population active occupée mondiale**, peuvent faire partie de la solution aux nombreux défis de l'avenir du travail.

En tant qu'entreprises centrées sur les personnes, appartenant à leurs membres et dirigées par ceux-ci pour réaliser leurs aspirations et leurs besoins communs – que les membres soient les clients, les travailleurs, les utilisateurs ou les résidents – les coopératives sont gérées et contrôlées démocratiquement. La capacité inhérente des coopératives à innover et à s'adapter pour répondre aux besoins de la communauté peut être un outil pour amener la démocratie, l'égalité et la durabilité des emplois.

« Les changements technologiques, l'économie de la connaissance, les mégadonnées et la délocalisation sont, entre autres, des facteurs qui affectent rapidement le monde du travail – et nous devons encore prendre en compte des questions telles que l'écart salarial entre les hommes et les femmes, les formes modernes d'esclavage qui affectent les personnes de tous les genres et de tous les âges à travers le monde. Les coopératives proposent un autre paradigme où l'inclusion, **la participation et la croissance vont de pair** » a déclaré Ariel Guarco, Président de l'Alliance coopérative internationale.

L'Alliance coopérative internationale a salué l'initiative du centenaire de l'Organisation internationale du travail, axée sur l'avenir du travail et, dans ce contexte, la création de la Commission mondiale de l'OIT sur l'avenir du travail. Le mouvement coopératif a présenté un [document de position](#) sur le rapport de démarrage de la Commission mondiale, intitulé *Coopératives et avenir du travail*, montrant la pertinence des coopératives dans le travail et l'emploi et proposant des recommandations politiques pour promouvoir les contributions des coopératives à l'avenir du travail.

Quelles sont les caractéristiques du travail coopératif?

En ce qui concerne les caractéristiques du travail que les gens apprécient, le rapport *Coopératives et emploi : un rapport mondial* révèle que les personnes travaillant dans ou dans le cadre d'une coopératives dans différentes parties du monde ressentent « *une combinaison de rationalité économique, de recherche d'efficacité, une flexibilité partagée, un sens de la participation, un environnement de type familial, de la fierté pour leur réputation, un sens de l'identité et une concentration sur les valeurs* »[1] Le rapport a été publié par CICOPA, l'organisation sectorielle de l'Alliance coopérative internationale pour l'industrie et les services et sa section qualitative est basée sur une série d'entretiens.

Les coopératives ont également travaillé avec des **groupes vulnérables tels que les travailleurs migrants et les réfugiés, contribuant à la création d'emplois et à l'intégration au travail**. Comme l'a souligné l'OIT [2], les coopératives de plusieurs pays ont activement intégré les migrants dans la population active ou leur ont apporté un soutien, notamment en réduisant les risques sanitaires et psychosociaux.

Alors que le Programme de développement durable 2030 de l'ONU préconise le plein emploi, les politiques macroéconomiques ont déplacé l'accent ainsi mis sur la stimulation de l'emploi pour se concentrer sur les politiques monétaire et de prix, l'austérité et la flexibilisation. **Les coopératives tendent à privilégier l'efficacité à long terme plutôt que l'efficacité managériale à court terme** parce qu'elles sont motivées par les besoins et les aspirations des citoyens et qu'elles impliquent ces mêmes citoyens dans une entreprise qu'ils possèdent conjointement et contrôlent démocratiquement.

Les coopératives de divers pays ont déjà commencé à tirer parti des nouvelles opportunités offertes par l'économie « blanche », « l'économie verte », « l'économie circulaire » et les industries créatives. Dans bon nombre de ces activités, **la forme coopérative jouit d'un avantage comparatif car la gestion décentralisée et démocratique est souvent propice à leur réalisation**. Le regroupement en réseaux et en groupes coopératifs offre de meilleures conditions de développement dans ces secteurs grâce aux économies d'échelle qu'il génère.

Recommandations politiques pour la promotion des coopératives

Puisque l'OIT reconnaissait la contribution coopérative à la création d'emplois dans sa *Recommandation n°193 de 2002 sur la promotion des coopératives*, l'Alliance coopérative internationale appelle la Commission mondiale et les gouvernements à étendre cette reconnaissance à la discussion sur l'avenir du travail.

Comme le suggère notre document de position, la promotion du modèle d'entreprise coopératif peut faire partie de la solution à de nombreux défis auxquels est confronté le monde du travail.

L'Alliance coopérative internationale demande aux gouvernements :

- de promouvoir activement le modèle coopératif en tant que créateur d'emplois de qualité et de richesse collective aux niveaux local, national et international;
- de modifier les conditions d'accès à la protection sociale afin que tous les travailleurs puissent en bénéficier, indépendamment de leur statut professionnel;

- d'approuver une législation permettant le contrôle du bon fonctionnement des coopératives, y compris dans le domaine des droits des travailleurs;
- d'encourager fortement le dialogue et les alliances entre le mouvement coopératif et les syndicats.

[1] CICOPA, Coopératives et emploi : un rapport mondial, 2014 : www.cicopa.coop/Cooperatives-and-Employment-a.html

[2] OIT, Labour Migration Highlights No. 2: Labour Migration and Cooperatives, 2015 : <http://s.coop/2685o>

ENDS

Pour plus d'information contactez:

Leire Luengo, Director of Communications

+33 613 36 05 29, luengo@ica.coop

A propos de l'Alliance Coopérative Internationale

L'Alliance Coopérative Internationale (ACI) est une association internationale sans but lucratif établie en 1895 afin de promouvoir le modèle entrepreneurial coopératif. L'ACI est l'organisation faitière des coopératives au niveau mondial, représentant plus de 300 fédérations et organisations coopératives présentes dans 107 pays. Les membres de l'ACI sont les fédérations nationales des coopératives et les organisations coopératives individuelles.

Une personne sur six de la population mondiale est coopératrice. Par ses membres, l'Alliance Coopérative Internationale représente **1,2 milliard de personnes de ses 3 millions de coopératives du monde entier**. Les 300 plus grandes coopératives du monde ont cumulé des revenus annuels de 2,16 billions USD (2015) et 280 millions de personnes à travers le monde (10 % de la population active occupée) assurent leurs moyens d'existence grâce aux coopératives, soit par l'emploi direct ou par l'intermédiaire d'une coopérative.

L'Alliance Coopérative Internationale travaille en collaboration avec les gouvernements et organisations régionales et mondiales afin de créer un cadre légal plus favorable à l'émergence et à la croissance des coopératives. L'ACI promeut également l'importance des valeurs entrepreneuriales des coopératives envers le grand public.

Opérant depuis son bureau central situé à Bruxelles en Belgique, l'Alliance Coopérative Internationale est organisée en quatre Bureaux régionaux (Europe, Afrique, Amérique et Asie-Pacifique) et huit organisations sectorielles : Banques, Agricultures, Pêche, Assurances, Santé, Logement, Consommation, Industries et Services.